



Mairie de Thennes : 16, rue des Écoles - 80110 Thennes

Tél-Fax : 03 22 42 20 74

mail : [mairie@thennes.fr](mailto:mairie@thennes.fr) et site internet : [www.thennes.fr](http://www.thennes.fr)



THENNES  
INFOS

**Permanences publiques du secrétariat :**

Le mardi de 16 h à 18 h 30, le jeudi de 10 h à 12 h ou sur R.D.V à :

[secretariat@thennes.fr](mailto:secretariat@thennes.fr)

Permanence du Maire et/ou Adjointes : Mardi de 16 h 30 à 17 h 30 et sur RDV

**Conseils municipaux du 4 octobre et du 6 décembre 2017**

Détails de toutes les délibérations sur [www.thennes.fr](http://www.thennes.fr)

**Exploitation d'un élevage de 39.999 poules pondeuses de plein air sur le territoire de la commune de Hailles**

Considérant que les garanties sonores, de ventilation, olfactives, de traitement et d'épandage-enfouissement rapide des effluents d'élevage, de dératissage, de traitement des eaux usées, d'environnement (plantation d'un rideau d'arbres cachant le bâtiment d'exploitation) étaient rigoureusement associées au projet mais aussi qu'une distance suffisante du poulailler par rapport aux premières habitations de la commune était respectée, les membres présents et représentés du conseil municipal, à l'unanimité, ne voient pas d'opposition au projet de construction du poulailler industriel de la SCEA DUMOULIN situé à HAILLES ; Par ailleurs, aucune remarque de la population n'a été exprimée sur le registre de consultation publique mis à disposition de la population. **Autorisation accordée par M. le Préfet en date du 08/12/2017.**

**Construction d'un bâtiment périscolaire à Demuin et plan de financement**

Le projet se définit par la création d'un bâtiment modulaire neuf de 200 m<sup>2</sup>, destiné à accueillir un **restaurant scolaire** et des locaux annexes. La Répartition des charges par commune est déterminée en fonction du nombre d'habitants. Ainsi, l'estimation des dépenses pour la commune de THENNES s'élèvera au plus à 34.973,16€. Approbation unanime du projet et du plan de financement.

**CCAS Dissolution, communes de moins de 1500 habitants**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de supprimer le CCAS de la commune à compter du **31 décembre 2017**, de transférer la compétence au CIAS de la CCALN et de mettre fin aux fonctions des membres du CCAS. La trésorerie du CCAS sera transférée sur celle de la commune.

**Bail de chasse « Petit et Grand Marais »**

Les Élus unanimes reconduisent le bail de chasse au Marais pour une période de 9 ans ; même décision pour Berteaucourt lès Thennes puisque le marais est indivis.

**Nouveau régime indemnitaire**

Le RIFSEEP, nouveau régime indemnitaire imposé aux communes et fonctionnaires territoriaux est voté à l'unanimité.

**Infos Éolien**

Concernant le projet éolien Thennes-Moreuil qui devrait démarrer prochainement, la Société VALÉCO informe du projet sur le site communal [www.thennes.fr](http://www.thennes.fr), onglet gauche « Projet éolien ».

**INFORMATIONS MUNICIPALES**

**DU NOUVEAU**  
pour mes démarches

**Tout en ligne**  
**désormais ...**

**Cartes d'identités :** la mairie ne dispose plus de formulaires papier. La pré-demande se fait facilement en ligne. Vous recevez l'enregistrement de votre pré-demande avec le fashcode sur votre email. Ensuite, il faut prendre RDV et se rendre à la mairie d'Ailly sur Noye muni du document reçu et de vos justificatifs pour achever votre demande. Vous serez ensuite informés par sms de la réception de vos documents (Carte d'identité et passeport). Attention, le délai actuel de RDV en mairie d'Ailly est de 30 jours ! Ensuite, reste le délai de fabrication et la récupération des documents uniquement par vos soins.



**Si urgence, il faut donc anticiper de 6 semaines minimum.**

**Certificats d'immatriculation et demande de permis de conduire**, comme pour les passeports et cartes d'identités,

**à portée de clic :**



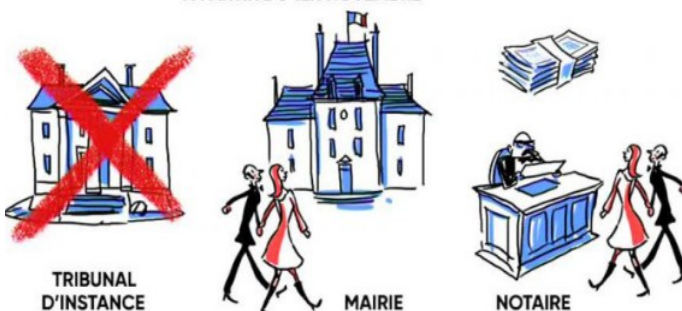
**LA RETRAITE : Demande sur [www.lassuranceretraite.fr](http://www.lassuranceretraite.fr)**

Connexion sur le site, personnalisation de votre demande pré-remplie, numérisation ou photos des documents à joindre, validation de la demande, examen du dossier et perception de la retraite.

**Tout ceci en quelques clics et pour vous simplifier la vie ; message de ceux qui ont décidé de la suppression des services de proximité....**

**Enregistrement du PACS en mairie depuis le 1er novembre.** Renseignements auprès de Mme la secrétaire

CONCLURE UN PACS  
A PARTIR DU 1ER NOVEMBRE



**Décès :** René DESAVOY , DELAHAYE Henrie.

**Naissances :** MAERTEN Camille, BATICLE-LEMEUR Valentine, PARIS Alicia, AUGEZ Gabryel le 16 octobre et QUADRI Timéo le 21 novembre.

**Mariages :** DEBEAUVAIS Maxime et ALLEMON Julienne. GALTIER Florent et VACOSSIN Jessica. CORDIER Dimitri et SIMON Emmanuelle.

**PACS :** AUGIS Éloïse et DEVÉRITÉ Guillaume. TAPIAU Betty et VASSEUR Romain.

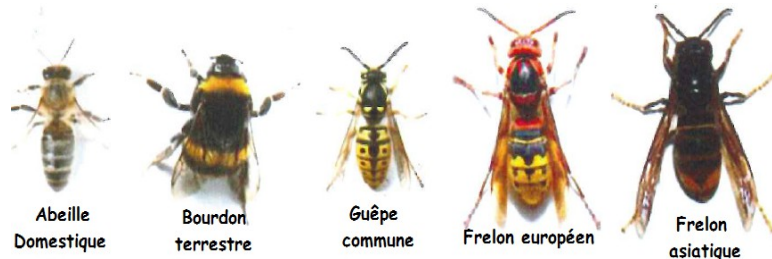
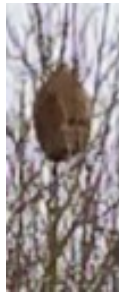
**AGENDA**



Repas commun des Aînés de Thennes-Berteaucourt le 25 mars 2017 à la salle des fêtes de Thennes.

**Frelon asiatique**

Une administrée a remis en mairie un cadavre de frelon asiatique, le prédateur des abeilles qui donne le bourdon aux apiculteurs. Après de très courtes recherches, le nid a été repéré à Berteaucourt, face à la mairie, près du terrain de sports de Thennes. Le nid a été signalé et sera détruit prochainement. Guêpes et frelons, contrairement à l'abeille, sont des chasseurs et piquent plusieurs fois. Il faut évidemment éviter l'attaque qui est toujours massive. N'hésitez pas à signaler la présence d'un nid sur la commune en mairie.



Le frelon asiatique a des pattes jaunes et mesure 2 à 3 cm.

**« Les Eaux Bleues »**

Assemblée Générale de l'association de pêche le dimanche 14 janvier à 10h30 à la salle des fêtes de Berteaucourt lès Thennes

**Jouets de Noël**

A venir récupérer en mairie aux heures de permanences



**SÉCURITÉ-VILLAGE**

**AVERTISSEMENT :** Les administrés se plaignent de la vitesse excessive dans les rues principales du village et du non respect des panneaux « STOP » dans le secteur des rues Michel (vers lotissement) et de l'Abbaye (venant de la quatre voies).



Il y a plusieurs moyens de faire ralentir la vitesse : le radar, les feux tricolores intelligents qui passent au rouge dès 50 km-h, la pose de panneaux « Stop » sur la voie principale des intersections de rues, de bandes rugueuses transversales ou ralentisseurs bruyants et perturbants ; la création de chicanes, incompatibles avec le matériel agricole, ne permettant pas le croisement des véhicules.

La conduite des automobilistes et le manque de jugement des risques d'accidents est intolérable. Les élus devront réfléchir aux solutions dissuasives pour ralentir la vitesse et réduire les incivilités liées au non respect des panneaux de signalisation. Incivilités bien connues des deux municipalités qui ont bien du mal à contenir la présence d'indésirables qui bravent les interdits en toute impunité aux Eaux Bleues de mai à septembre.

**Et que dire des véhicules garés sur le trottoir qui obligent les enfants à se déplacer sur la voie publique pour se rendre à l'école !**



Les passages piétons de la Départementale 935, dont un devant la boulangerie, seront refaits dès que la température au sol le permettra.

**RAPPEL annuel**

Par temps de neige ou de verglas, les propriétaires ou locataires devront procéder au déneigement et seront tenus de racler, puis balayer la neige devant leur maison, sur les trottoirs et banquettes jusqu'en bordure du caniveau, en dégagant celui-ci autant que possible.



**Ne poussez pas la neige du trottoir sur la route qu'elle soit dégagée ou non : il en va de votre responsabilité.**

Les produits de balayage doivent être mis en tas de façon à ne pas nuire à l'écoulement des eaux au niveau des bouches d'égout et des caniveaux.

**LISTE ÉLECTORALE, inscriptions et permanence le dernier jour ouvré de l'année, le samedi 30 décembre 2017 de 10 h à 12 heures.**

**Le secrétariat de mairie sera fermé du mardi 26 décembre au 2 janvier inclus**



L'équipe municipale vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année